



SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Date d'envoi de la convocation : 9 juillet 2020

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 186
Nombre de votants : 188
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Monsieur Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le lundi 13 juillet, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 14 h30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN qui a ouvert la séance et installé le Conseil, puis de Philippe LEPETIT, doyen d'âge des conseillers communautaires, à partir de l'installation et jusqu'à l'élection du Président David MARGUERITTE.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth (jusqu'à 19h43), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h42), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à 19h15), DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 17h35), FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert (jusqu'à 19h05), GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMELIN-CANAT Anne-Marie (jusqu'à 16h25), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 17h36), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 19h15), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel (jusqu'à 19h05), LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe (jusqu'à 19h15), LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert (jusqu'à 17h32), LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à 19h43), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE

Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (jusqu'à 18H26), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe (jusqu'à 19h15), PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice (jusqu'à 19h10), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles (jusqu'à 19h06), SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques (jusqu'à 19h06), VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

COLLAS Hubert à GANCEL Daniel (à partir de 19h42), FEUILLY Hervé à MARGUERITTE Camille (à partir de 17H35), GIOT Gilbert à MABIRE Edouard (à partir de 19h05), HAMELIN-CANAT Anne-Marie à VIEL-BONYADI Barzin (à partir de 16h25), HAYE Laurent à FAUCHON Patrick (à partir de 17H36), JEANNE Dominique à MIGNOT Henri, LAFOSSE Michel à LEROSSIGNOL Françoise (à partir de 19h05) LEBRETON Robert à LEBRUMAN Pascal (à partir de 17h32), LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel à LEPLEY Bruno (à partir de 18H26), VIGER Jacques à FAUCHON Patrick (à partir de 19h06)

Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GUILLEMETTE Nathalie, PILLET Patrice.

Délibération n° DEL2020_061

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1 - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2 - de l'approbation du compte administratif,
- 3 - des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d'Agglomération à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d'Agglomération,

5 - de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à un établissement public,

6 - de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),

7 - des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL2020_055 du 13 juillet 2020 relative à la composition du Bureau,

Vu la délibération n° DEL2020_056 du 13 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-Présidents,

Vu la délibération n° DEL2020_057 du 13 juillet 2020 relative à l'élection des autres membres du Bureau,

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la gestion courante de la Communauté d'Agglomération, de donner délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Bureau,

Le conseil communautaire a délibéré pour :

(Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 9)

- **Déléguer** au Bureau communautaire, pendant toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1-1-1 arrêter et modifier le classement et l'affectation de tout bien appartenant à la Communauté d'Agglomération,

1-1-2 arrêter et modifier l'affectation de tout bien mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération au titre des compétences exercées,

1-2 décider de la mise à la réforme, de l'aliénation de gré à gré, de biens mobiliers au-delà de 30 000 euros et dans la limite de 100 000 euros.

1-3 fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,

1-4 décider de la conclusion et de la révision des règlements intérieurs applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires.

1-5 autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

1-6 conclure les conventions de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

1-7 donner un avis, en lien avec les commissions des territoires concernés, sur les documents d'urbanisme et dans le cadre des procédures de consultation publique.

1-8 conclure des contrats d'entretien ou de maintenance d'un coût annuel compris entre 30 000 euros et 100 000 euros et n'excédant pas cinq ans.

1-9 signer des conventions partenariales et financières autorisées budgétairement et n'excédant pas 100 000 €.

1-10 confier des mandats spéciaux aux conseillers communautaires et leur accorder le remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ces mandats.

1-11 autoriser la signature des conventions portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou toutes autres collectivités territoriales ou EPCI, à prendre ou à confier, dès lors qu'il y a un intérêt à agir en commun et que les crédits sont prévus au budget.

1-12 Autoriser le lancement des procédures de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration d'Utilité Publique au titre du Code de l'Environnement et à lever les éventuelles remarques ou réserves émises par le commissaire enquêteur.

1-13 Attribuer aux bénéficiaires les aides individuelles prévues dans le cadre des dispositifs d'aides en matière d'habitat tels que définis par le Conseil.

- **Dire** que le Président de la Communauté d'Agglomération rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE